



Annonce du prononcé dans l'affaire de Grande Chambre Vainik et autres c. Estonie

La Cour européenne des droits de l'homme se prononcera dans l'affaire **Vainik et autres c. Estonie** (requêtes n^{os} 17982/21, 43852/21 et 44600/21), par écrit, le 30 juin 2026 à 10 heures au Palais des droits de l'homme à Strasbourg.

L'affaire porte sur l'interdiction totale de fumer dans les prisons estoniennes, qui est entrée en vigueur en octobre 2017.

Principaux faits et griefs

Les requérants sont Rene Vainik et Dmitri Tsajun, deux ressortissants estoniens, ainsi que Nikolai Šmeljov, dont la nationalité n'est pas connue. Ils sont tous fumeurs de longue date et étaient détenus au moment où l'interdiction de fumer litigieuse est entrée en vigueur en Estonie, le 1^{er} octobre 2017.

Invoquant l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention européenne des droits de l'homme, les requérants se plaignent tant de l'interdiction de fumer en elle-même que des symptômes de sevrage qu'ils disent avoir développés – notamment prise de poids, troubles du sommeil, dépression et anxiété. MM. Tsajun et Šmeljov allèguent également qu'on ne leur a pas proposé de traitement de substitution nicotinique pour leurs symptômes de sevrage.

Procédure

Les requêtes ont été introduites devant la Cour européenne des droits de l'homme à différentes dates en 2021.

Dans son [arrêt](#) rendu le 4 novembre 2025, la chambre a dit, par quatre voix contre trois, qu'il y avait eu violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention européenne dans le chef des trois requérants.

Le 23 mars 2026, l'affaire a été renvoyée devant la Grande Chambre à la demande du Gouvernement estonien.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

Suivez la Cour sur Bluesky [@echr.coe.int](https://bsky.app/profile/echr.coe.int), X [ECHR CEDH](#), [LinkedIn](#), et [YouTube](#).

Contactez [ECHRPress](#) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](#)

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)
Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)
Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)
Claire Windsor (tel : + 33 3 88 41 24 01)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.